

Réunion du Comité Syndical

du 21 octobre 2009

CS - 3.04

Compte rendu des réunions de Bureau

RAPPORT

Présenté par Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI
Président

Le bureau en exercice s'est réuni les 1^{er} juillet et 9 septembre 2009.

Conformément à la délégation accordée par le Comité Syndical, il est rendu compte à ce dernier des décisions qui ont été prises.

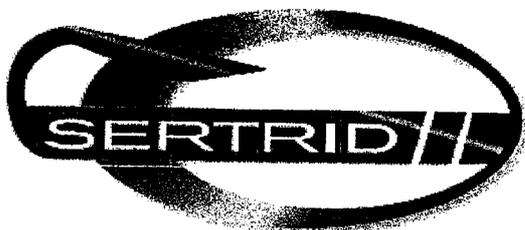
Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** des décisions prises lors de ces bureaux.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 21 octobre 2009, ladite délibération ayant été affichée par extrait le 27 OCT. 2009 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le 27 OCT. 2009

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,

Leouahdi Selim GUEMAZI



Préfecture du Terr. de Belfort

27 OCT. 2009

Service Courrier

REUNION DE BUREAU – 1^{er} juillet 2009

Relevé des décisions, avis et orientations

Etaient présents : MM. Leouahdi Selim GUEMAZI, Marcel GRAPIN, André HELLE, Daniel FEURTEY, Robert DEMUTH.

Assistaient : Mme Valérie QUONDAM ; MM. Philippe BRIQUET, Laurent DUVERNOIS, Maurice SCHWARTZ.

B 7.01 Certification ISO 14001 : état d'avancement du dossier

Rapporteur : Leouahdi Selim GUEMAZI

Le rapport présenté est un rapport d'information qui, en tant que tel, n'appelle pas de délibération.

B 7.02 Politique environnementale : orientations et objectifs

Rapporteur : Leouahdi Selim GUEMAZI

Le projet de texte demande à être précisé et complété au regard des aspects suivants :

- intégrer expressément les trois volets environnementaux, sociaux et économiques ;
- insister sur l'engagement de mettre en œuvre les moyens humains et financiers appropriés ;
- ajouter enfin l'engagement que chacun devra prendre, de s'impliquer dans la démarche.

Monsieur FEURTEY se propose de participer aux échanges préalables à la rédaction définitive.

Sous réserve de ces modifications, les orientations et objectifs sont validés à l'unanimité du Bureau.

B 7.03 Aménagement des plates-formes de collecte des déchets végétaux : position des entités et conséquences

Rapporteur : Daniel FEURTEY

A ce jour, deux entités sur trois se sont prononcées sur le plan de financement proposé par le S.E.R.T.R.I.D dans sa dernière version : le S.I.C.T.O.M l'a validé

(délibération du 31 mars 2009), le S.I.V.O.M l'a refusé (délibération du 16 juin 2009) et la C.A.B est appelée à en délibérer en septembre.

Pour mémoire, le plan arrêté par le Bureau le 20 mai 2009 est le suivant :

Plafond	Entités	Communes ou groupement de communes	SERTRID
	25 %	35 %	40 %
70 000 €	17 500 €	24 500 €	28 000 €
1 réalisation	17 500 €	24 500 €	28 000 €
3 réalisations			84 000 €

Au regard de ces éléments, le Bureau :

Par quatre voix POUR : MM. GUEMAZI, GRAPIN, FEURTEY, DEMUTH
et une ABSTENTION : M. HELLE

- **VALIDE** la mise en œuvre de ce plan de financement d'aménagement des plates-formes, à hauteur d'une réalisation par an et par entité ayant entériné par délibération ledit financement ;
- **FIXE** le principe selon lequel la validation d'un projet et la participation financière liée supposent obligatoirement l'accord préalable de l'entité membre du S.E.R.T.R.I.D et son engagement dans le financement partenarial. Etant précisé qu'il n'y aura pas de participation financière du S.E.R.T.R.I.D si cette condition n'est pas réunie ;
- **MAINTIENT** le principe d'une réalisation par an et par entité ;
- **PRECISE** que les crédits disponibles en raison du non engagement d'une ou de plusieurs entités ne seront pas reportés pour d'autres réalisations.

Le Bureau examine dans un deuxième temps les différents projets, déjà déposés ou simplement envisagés, entité par entité.

Concernant le S.I.C.T.O.M

Exercice 2009 : accord du Bureau à l'unanimité sur le projet de la Communauté de communes de la Haute-Savoire. Etant précisé que la signature de la convention à intervenir sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain comité syndical.

Exercice 2010 : la commune de FOUSSEMAGNE a déposé une demande suivant courrier en date du 19 juin 2009. Il lui sera demandé de saisir prioritairement en ce sens la structure de collecte à laquelle elle est rattachée, c'est-à-dire le S.I.C.T.O.M.

Le S.E.R.T.R.I.D se prononcera en dernier lieu au vu des demandes globales.

Unanimité.

Concernant la C.A.B

Dans l'attente et sous réserve de son engagement, la C.A.B sera saisie pour faire connaître sa priorité entre les sites de BAVILLIERS et d'OFFEMONT pour lesquels des besoins ont été exprimés.

Unanimité du Bureau.

Concernant le SIVOM

La décision du SIVOM de ne pas s'engager dans le financement des aménagements de plates-formes intervient postérieurement aux demandes des communes de BEAUCOURT et de JONCHEREY.

Proposition est faite de notifier par écrit aux communes qui sont ou qui seraient concernées par une démarche de cette nature, l'impossibilité de tout financement par le S.E.R.T.R.I.D des réalisations envisagées, sauf accord préalable et engagement de financement partenarial de leur entité de rattachement membre du S.E.R.T.R.I.D.

Unanimité du Bureau.

B 7.04 Entretien photocopieurs services administratifs

Rapporteur : Leouahdi Selim GUEMAZI

La proposition de tarifs transmise par GOMBIK BUREAUTIQUE est globalement plus avantageuse que les conditions de FAC SIMILE, dès lors, en effet, qu'elle ne comporte pas de forfait mensuel, mais simplement un coût/copie.

Pour autant, il n'apparaît pas que la fourniture des pièces soit comprise.

Ce point est à vérifier avant décision.

Questions diverses

Annuaire Pages Jaunes

Unanimité du Bureau pour ne plus faire figurer le S.E.R.T.R.I.D dans les pages jaunes, au regard d'une utilisation peu fréquente aujourd'hui de ce type de support, en comparaison de l'outil internet.

Le Bureau demande que soit étudiée la possibilité de figurer sur les pages jaunes uniquement par le biais d'internet.

Agenda

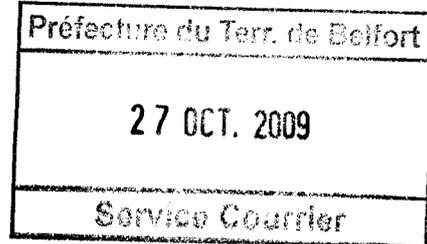
Prochaine réunion de Bureau le mercredi 9 septembre 2009, à 14 heures 30.

Préfecture du Terr. de Belfort
27 OCT. 2009
Service Courrier

BOUROGNE, le 29 juillet 2009

Le Président,

Leouahdi Selim GUEMAZI



REUNION DE BUREAU – 9 septembre 2009

Relevé des décisions, avis et orientations

- Etaient présents** : MM. Leouahdi Selim GUEMAZI, Marcel GRAPIN, André HELLE, Robert DEMUTH.
- Assistaient** : Mme Valérie QUONDAM ; MM. Philippe BRIQUET, Laurent DUVERNOIS, Maurice SCHWARTZ.
- Excusé** : M. Daniel FEURTEY

B 8.01 Marché à procédure adaptée : mise en balles
Rapporteur : Marcel GRAPIN

A l'unanimité, le marché est attribué à ECO DECHETS pour une durée d'un an.

B 8.02 Cession d'un véhicule
Rapporteur : Leouahdi Selim GUEMAZI

Unanimité du Bureau sur les propositions présentées.

B 8.03 Information relative à la politique environnementale
Rapporteur : Leouahdi Selim GUEMAZI

Le Bureau prend note du document dans sa rédaction définitive, suite aux modifications apportées à sa demande.

B 8.04 Point sur l'entretien des photocopieurs - services administratifs
Rapporteur : Leouahdi Selim GUEMAZI

Le Bureau prend note du complément d'information concernant le contenu de la prestation proposée par la société GOMBICK et confirme son accord de principe.

B 8.05 Proposition d'assistance Finances Active
Rapporteur : Leouahdi Selim GUEMAZI

Unanimité du Bureau.

B 8.06 Cession des non ferreux

Rapporteur : Marcel GRAPIN

Le Bureau prend note de la remontée du coût de reprise des non ferreux et valide la reprise des cessions à la société CORNEC.

B 8.07 Maintenance des compresseurs

Rapporteur : Marcel GRAPIN

Le Bureau convient de surseoir à toute décision dans l'attente de la consultation d'autres sociétés, et notamment FC HYDRO SERVICES, sous réserve de leur agrément par le constructeur du matériel.

B 8.08 Agenda

Rapporteur : Leouahdi Selim GUEMAZI

Information du Bureau à titre prévisionnel.

BOUROGNE, le 16 septembre 2009

Le Président,



Leouahdi Selim GUEMAZI

Préfecture du Terr. de Belfort
27 OCT. 2009
Service Courrier